

FICHE FORMATION

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CARROSSIER PEINTRE

fiche RNCP : RNCP36200

PROFIL POUR CE DIPLÔME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou sportifs de haut niveau ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.
Permis B souhaité par les entreprises d'accueil

Prérequis

- Être Titulaire d'un CAP Carrossier Automobile ou Réparation des Carrosseries ou Peinture en Carrosserie
- Ou Être Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel Réparation des Carrosseries ou Carrossier Peintre Automobile
- Ou Être titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent et avoir satisfait aux tests d'aptitude et de motivations

Modalités et délais d'accès

Dossier de candidature :

- directement sur : [NetYParéo - CFA Jean Bosco / AREP Hauts de France - Formulaire de préinscription \(ymag.cloud\)](#)
- ou -auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré

Tests de positionnement et entretien de motivations réalisé lors d'un rendez-vous individuel proposé après le dépôt du dossier de candidature.

Période de positionnement de janvier à septembre.

Validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Assurer le remplacement, la réparation, la dépose/pose d'un élément de carrosserie ou d'un équipement

Réaliser le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté et la restructuration d'un véhicule.

Réaliser les opérations de mise en peinture.

Établir des devis et des ordres de réparation et expliquer les travaux réalisés sur le véhicule lors de sa restitution au client.

S'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Débouchés : Carrossier-peintre, Tôlier expert véhicules anciens et historiques

Suite de parcours : non concerné

Passerelles/Équivalences : non concerné

FICHE FORMATION

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...)

Rythme de l'alternance : 2 semaines en entreprise, 1 semaine en centre de formation.

Modalités d'évaluation

Le Certificat se décompose en 11 blocs de compétences :

- Conseil technique en carrosserie peinture
- Dépose et repose d'éléments amovibles
- Remplacement et réparation de vitrage
- Remise en forme d'éléments de carrosserie
- Dépose et repose des éléments mécaniques et électroniques
- Contrôle et interventions sur les éléments de structure
- Dépose et repose d'éléments inamovibles
- Préparation de surface acier et aluminium
- Réparation des matériaux composites
- Colorimétrie et gestion des stocks produits
- Application peinture

Les évaluations de ces blocs se font par des études de cas et/ou des épreuves pratiques

À l'issue des évaluations, le candidat passe un entretien de narration devant le jury s'il valide au minimum 80 % des blocs de compétences

Le jury est composé d'un représentant salarial, d'un représentant patronal et d'un formateur extérieur.

À l'issue de l'entretien, il délivre ou non Titre à Finalité Professionnelle Carrossier Peintre

Nombre de participants

6 à 12 stagiaires

Durée de la formation

24 mois ; 950 heures.

Programme

Bloc de Compétences n°1 : Conseil technique en carrosserie peinture

- Collecter et transmettre les informations techniques nécessaires aux interventions
- Conseiller le client en carrosserie-peinture
- Établir un pré-chiffrage avant expertise

Bloc de Compétences n°2 : Dépose et repose d'éléments amovibles

- Déposer des éléments amovibles (hors vitrage)
- Poser et régler des éléments amovibles (hors vitrage)

Bloc de Compétences n°3 : Remplacement et réparation de vitrage

- Identifier la réparabilité et réparer le vitrage
- Remplacer un vitrage amovible
- Remplacer un vitrage inamovible

Bloc de Compétences n°4 : Remise en forme d'éléments de carrosserie

- Redresser des éléments en acier ou en aluminium suivant les techniques classiques de carrosserie
- Mobiliser les techniques du DSP pour redresser des éléments acier ou aluminium

Bloc de Compétences n°5 : Dépose et repose des éléments mécaniques et électroniques

- Mettre en sécurité des systèmes électriques et pyrotechniques avant toute intervention en carrosserie
- Déposer et reposer les principaux organes mécaniques, électriques et électroniques
- Déposer, reposer et recharger un système climatisation d'un véhicule
- Remettre en conformité le véhicule après l'intervention

Bloc de Compétences n°6 : Contrôle et interventions sur les éléments de structure

- Contrôler et/ou diagnostiquer les trains roulants suite à une déformation
- Remplacer les éléments défectueux et régler les trains roulants
- Réaliser un contrôle de la structure d'un véhicule
- Assurer la remise en ligne de la structure d'un véhicule

Bloc de Compétences n°7 : Dépose et repose d'éléments inamovibles

- Remplacer un élément avec une soudure sur acier ou aluminium
- Remplacer un élément collé et riveté

Bloc de Compétences n°8 : Préparation de surface acier et aluminium

- Poser le mastic et appliquer les apprêts sur une surface acier et sur une surface aluminium
- Poncer la surface acier et/ou aluminium
- Protéger les surfaces avant peinture (marouflage)

Bloc de Compétences n°9 : Réparation des matériaux composites

- Réaliser la réfection d'un matériau composite
- Poser le mastic et appliquer les apprêts sur un matériau composite
- Poncer la surface sur un matériau composite
- Appliquer les produits peinture sur un matériau composite

Bloc de Compétences n°10 : Colorimétrie et gestion des stocks produits

- Gérer le stock de produits peinture et consommables
- Préparer la teinte

Bloc de Compétences n°11 : Application peinture

- Appliquer les produits peinture (tous types de surfaces sauf matériaux composites)
- Réaliser un raccord peinture

Validation

Titre à finalité Professionnelle Carrossier Peintre délivré par la Branche Professionnelle de l'Automobile (date d'enregistrement : 25 février 2022).

Validation possible d'un ou plusieurs blocs de compétences

FICHE FORMATION

Résultats de la dernière session de formation (novembre 2023)



Les + de la formation (plus-value)

- Lycée des métiers de l'Automobile
- Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
- Réseau important d'entreprises partenaires
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 10 100 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé,
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

Dates de la formation

Le contrat d'apprentissage peut débuter dès le 1^{er} juillet 2024

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2024

Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières ou de Lesquin

Contact(s)

Site d'Armentières : Christophe MEERSMAN, Directeur Adjoint

Site de Lesquin : Vianney POMMELET, Responsable de Site